



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 09 MARS 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le neuvième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt et un (2021-03-09).

SESSION DU CONSEIL TENUE DANS LE CONTEXTE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE EN ZONE ROUGE / COVID 19

Les municipalités ont l'obligation de tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois, tel que prévoit le Code municipal du Québec. En vertu des derniers décrets gouvernementaux et/ou arrêtés ministériels émis et reliés à la Covid-19, la municipalité siège à huis clos et les conseillers délibèrent et votent lors de la session du Conseil par visioconférence (Zoom). Le conseil municipal peut siéger de manière virtuelle pour les séances du conseil et tiendra cette séance ordinaire (régulière) du neuvième (9^e) jour du mois de mars de l'an deux mille vingt et un (9-03-2021), à distance par voie de communication informatique (Zoom).

PRÉSENCES :

Le maire, la conseillère et tous les conseillers, la directrice générale/secrétaire-trésorière ont reçu par email de Nancy Bouvier, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, l'invitation par « Zoom » de se joindre et participer à la session régulière du conseil municipal ce 9 mars 2021.

Après s'être branchés, sont présents et connectés par voie de communication informatique à l'heure convenue et les personnes suivantes ont été identifiées :

le maire, monsieur Marcel Gaudreau, madame la conseillère, Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Bertrand Dubé et Alexandre Picard. Également sont présents, la directrice générale/secrétaire-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire, la directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière madame Nancy Bouvier qui agit à titre d'administratrice de la communication informatique (Zoom).

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a QUORUM, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2021-03-040

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le QUORUM a été constaté ;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la session ouvre à 19h39.

2021-03-041

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est affiché dans la salle et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour est adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE ».

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1.0 **OUVERTURE DE LA SESSION**

2.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3.0 **ADOPTION PROCÈS-VERBAL - FÉVRIER 2021**

4.0 **CORRESPONDANCE**

PÉRIODE DE QUESTIONS

FINANCE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

- 5.0 Rapport verbal de la directrice générale/secrétaire-trésorière - Février 2021.
6.0 Dépôt au conseil : État trimestriel revenus et dépenses – Février 2021.

ADMINISTRATION

- 7.0 Autorisation comptes à payer – Mars 2021.
8.0 Subventions, achats, publicités.
9.0 Tous sujets relatifs - Achat ou Vente de terrains.
10.0 Tous sujets relatifs – Recommandation du CCU.
11.0 Tous sujets relatifs – Achat du Presbytère/ Fabrique St-Alphonse.
12.0 Tous sujets relatifs – Plantes-bandes de la municipalité.
13.0 Tous sujets relatifs – Schéma de couvertures de risques.
14.0 Tous-sujets relatifs – RESEAU Biblio.
15.0 Tous sujets relatifs – Commission scolaire.
16.0 Tous sujets relatifs – Pharmacie.
17.0 Tous sujets relatifs – Appui à Unis pour la faune.
18.0 Demande – Club 3 et 4 roues de l'Estrie/Permission de circuler

AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSION ANTÉRIEURE

REPORTÉS

- 19.0 Rapports verbaux ou écrits de l'inspectrice municipale et de la directrice générale/secrétaire-trésorière

VOIRIE MUNICIPALE

- 20.0 Tous sujets relatifs – Réfection Rang Choinière phase 2.
21.0 Réception provisoire – Conduite de refoulement /Décompte no.4.
22.0 Tous sujets relatifs – Acceptation travaux chemin Viens, rang Roy, rue Michel et rue André.

HYGIÈNE DU MILIEU (Environnement)

- 23.0 Tous sujets relatifs – Brandy brook, branche 1

URBANISME

LOISIRS

- 24.0 Tous sujets relatifs – Entente intermunicipale/Étude - Capacités et opportunités de mise en commun des équipements et services en matière de loisirs.
25.0 Tous sujets relatifs – Marché de Noël 2021.
26.0 Tous sujets relatifs- Fête nationale 2021.

SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2021-03-042

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 09 FÉVRIER 2021

Documents soumis : Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 09 février 2021 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 09 février 2021 est adopté tel que rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise verbalement par la directrice générale/secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une première période de temps alloué aux questions reçues par courriel.



2021-03-043

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**RAPPORT VERBAL FÉVRIER 2021 - DIRECTRICE GÉNÉRALE-
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Soumis au conseil : Rapport verbal du 9 mars 2021 fait à tous les membres du conseil par la directrice générale/secrétaire-trésorière pour février 2021

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil reconnaît avoir reçu le rapport verbal de la directrice générale/secrétaire-trésorière en date 9 mars 2021 concernant le mois de février 2021 sur les finances de la municipalité et les autorisations de dépenses.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que livré.

2021-03-044

**DÉPÔT AU CONSEIL – ÉTAT TRIMESTRIEL REVENUS ET DÉPENSES :
MARS 2021**

Document soumis : Même si la Loi prévoit maintenant le dépôt d'un seul rapport par année, soit quatre (4) semaines avant l'adoption du budget, la directrice générale/secrétaire-trésorière continue à soumettre au conseil municipal quatre (4) rapports par année. Ainsi, elle dépose au conseil l'État comparatif des dépenses et des recettes pour les trois (3) premiers mois de l'année 2021;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil a pris connaissance de l'État comparatif des recettes et dépenses pour les trois (3) premiers mois de l'année 2021 et approuve ledit rapport tel que soumis.

2021-03-045

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER MARS 2021 & COMPTES
PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2020**

Soumis au conseil : Liste des comptes payables en mars 2021 & comptes payés affectant l'année 2020;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les salaires payés aux employés durant le mois de février 2021 ratifiés par ce conseil.

QUE ce conseil approuve les comptes payables en mars 2021 et ce, tels que soumis et autorise le paiement des comptes dus.

QUE ce conseil approuve les comptes payés affectant l'année 2020.

2021-03-046

**ACCEPTATION DU CONSEIL – SUBVENTIONS, ACHATS, PUBLICITÉS,
VENTE**

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte :

1. Les Entreprises Myrroy inc; balayage de rues; 18 880\$, plus tx;
2. Les services EXP inc: laboratoire Ch. Viens, rue Michel, rang Roy; 12 728,80\$, plus tx;
3. Dave Williams; Surveillance partielle pour travaux de pavage chemin Viens, rang Roy, rue André et rue Michel; 5 500\$, plus tx;
4. André Paris; fauchage des routes, 5 980\$, plus tx;
5. Permaroute; Achat d'équipement hotbox (benne chauffante); 42 975\$, plus tx;
6. Réaménagement sous-sol/mairie : Pharmacie/Enveloppe totale autorisée; 65 000\$, plus tx.
7. Cégep de Granby; formation Sherley pour comptabilité; 280.-\$, tx inc;
8. Daniel Touchette arpenteur géomètre; mandat création de servitude; achat du presbytère; 810,00\$, plus tx;
9. Notaire Ève Bellefleur; mandat création d'une offre d'achat avec servitude; achat du presbytère; 601,00\$, plus tx;
10. DBR informatique inc.; achat d'un ordinateur et d'un lecteur à code barre; 1 600\$, plus tx;
11. Buropro citation; Achat de 3 écrans pour urbanisme, maire et réception; 549.47\$, plus tx;
12. Best Buy; achat d'une imprimante pour bureau de l'urbanisme; 221.24\$, plus tx



2021-03-047

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU - DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
ALPHONSE-DE-GRANBY LOT NO. 2 592 898 CADASTRE DU QUÉBEC
CONCERNANT LA SUPERFICIE ET LE FRONTAGE QUI N'EST PAS
CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby s'est adressée au CCU concernant la superficie et le frontage du lot no. 2 592 898 Cadastre du Québec qui n'est pas conforme à la réglementation municipale;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil accepte et entérine la recommandation du CCU concernant la demande de dérogation mineure de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby pour le lot no. 2 592 898 du Cadastre du Québec.

QUE ce conseil accepte ladite demande le tout en référence au plan de l'arpenteur géomètre Émilie Martin-Ouellet, minute 3412 du bureau de Daniel Touchette arpenteur géomètre.

2021-03-048

**DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU – DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE DANEAU MARINE LOT 2 592 549
CADASTRE DU QUÉBEC CONCERNANT L'OCCUPATION AU SOL DES
BÂTIMENTS QUI N'EST PAS CONFORME À LA RÉGLEMENTATION
MUNICIPALE**

ATTENDU QUE monsieur Antoine Giguère de Daneau marine s'est adressé au CCU concernant l'occupation au sol de la totalité de ses bâtiments qui n'est pas conforme à la réglementation municipale;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil accepte et entérine la recommandation du CCU concernant la demande de dérogation mineure de monsieur Antoine Giguère, située au 115-G, rang Parent, lot numéro 2 592 549.

QUE ce conseil accepte ladite demande concernant l'occupation au sol de la totalité de ses bâtiments.

2021-03-049

**DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY SOUMIS À LA
FABRIQUE ST-ALPHONSE POUR L'ACQUISITION DE DEUX LOTS A
ÊTRE CRÉÉ DANS LE CADASTRE DU QUÉBEC / SERVITUDE À
INTERVENIR & AUTORISATION DE SIGNATURES**

Document soumis : Offre d'achat de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby comprenant le plan projet de lotissement et le projet de servitude pour l'acquisition de deux lots à être créé;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a déposé une offre d'achat pour l'acquisition pour le lot à être créé, localisé au 352 rue Principale, dans le cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 2 578.70 m.c.;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte le projet d'offre d'achat soumis à la Fabrique St-Alphonse pour l'acquisition de deux lots à être créé comprenant une servitude à intervenir, localisé sur la rue Principale, dans le cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 2 578.70 m.c. au montant total de 234 185.16 \$, plus les taxes applicables, s'il y a lieu.

QUE le dit terrain est desservi par le réseau d'égout et non par l'aqueduc et après visite, il est acheté tel que vu.

QUE pour ce faire, ce conseil mandate un arpenteur-géomètre ainsi qu'un notaire pour préparer tous les documents nécessaires à cette vente.

QUE les frais notariés et inhérents à cette transaction sont à la charge complète de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE tous les frais, y compris ceux d'aménagement du terrain, sont à la charge de la municipalité.

QUE ce conseil mandate le maire ou en son absence le maire-suppléant et la directrice générale/secrétaire-trésorière ou en son absence son adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

2021-03-050 DÉCISION DU CONSEIL / ENTRETIEN DES PLATES-BANDES DE LA MUNICIPALITÉ EN 2021

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la proposition de Madame Lise Laplante pour l'entretien des plates-bandes de la municipalité (Mairie, jeux d'eau, enseigne, etc.) et ce pour un montant annuel de 1300.-\$.

QUE ce conseil comprend que les achats du matériel nécessaire, fertilisant, végétaux sont au frais de la municipalité.

2021-03-051 DÉCISION DU CONSEIL - ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

Document soumis : Rapport annuel d'activité de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby quant au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska – janvier 2021;

ATTENDU que le directeur du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby contenues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU que suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2020 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière;

ATTENDU que sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE :

1. la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska relevant de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, daté de janvier 2021, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;
2. qu'elle confie le soin à la MRC de La Haute-Yamaska de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

2021-03-052 DÉCISION DU CONSEIL - NOMINATION DE MONSIEUR ALEXANDRE PICARD, CONSEILLER MUNICIPAL, COMME REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE RÉSEAU BIBLIO

ATTENDU QUE la municipalité désire remplacer la conseillère, madame Nathalie Gauvin, comme représentante de la municipalité pour le Réseau BIBLIO;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil nomme comme nouveau représentant de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby pour le Réseau BIBLIO, le conseiller, monsieur Alexandre Picard.

QUE cette résolution soit transmise à Réseau BIBLIO.



2021-03-053

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

DÉCISION DU CONSEIL – NOMINATION DE MONSIEUR BERTRAND DUBÉ, CONSEILLER MUNICIPAL COMME REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY SUR LE COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA MOISSON-D'OR

ATTENDU QUE l'adoption de la résolution no. 2021-02-027 concernant la nouvelle liste des nominations par le maire des conseillers « responsables » des différents comités internes et externes;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la nomination du conseiller, monsieur Bertrand Dubé, en remplacement de madame Nathalie Gauvin, pour siéger comme nouveau représentant de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby sur le Comité d'établissement de l'École de la Moisson d'Or puisque madame Gauvin n'est plus membre du conseil municipal suite à sa démission.

QUE cette résolution soit transmise à l'école de la Moisson d'Or.

2021-03-054

DÉCISION DU CONSEIL - PROJET DE BAIL CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE PHARMACIE DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY – MANDAT AU MAIRE & AUTORISATION DE SIGNATURES

Soumis : Rapport verbal de la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Annie Lessard du 9 mars 2021 ;

ATTENDU QUE la municipalité est intéressée à louer un espace à l'intérieur des locaux de la Mairie pour l'implantation d'une pharmacie ;

ATTENDU QUE la municipalité se doit de négocier avec les propriétaires de ladite pharmacie pour arriver à une entente et signer un bail de location;

ATTENDU QUE la municipalité désire signer un bail d'une durée de 5 ans avec possibilité de renouvellement ;

ATTENDU QUE l'entente d'un bail sera conditionnelle à la préparation d'un proforma, démontrant la viabilité du projet, de l'obtention d'un financement et d'un partenariat avec un regroupement pharmaceutique ;

ATTENDU QUE, dans le cadre des négociations pour conclure une entente avec la pharmacie, la municipalité analysera la possibilité d'accorder une aide financière, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, équivalente aux coûts de location pour la première année du bail ;

ATTENDU QUE la municipalité et la pharmacienne s'accorde une période d'exclusivité de 6 mois pour convenir d'une entente, à défaut de quoi la municipalité se donne le droit de regarder d'autres options ;

ATTENDU QUE

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte et entérine le rapport verbal de la directrice générale/secrétaire-trésorière concernant le projet d'implantation d'une pharmacie à l'intérieur du bâtiment de la Mairie.

QUE ce conseil autorise le maire à faire toutes les démarches et les négociations nécessaires avec les propriétaires de ladite pharmacie pour la conclusion d'une entente et la rédaction d'un bail de location des locaux à la Mairie; le tout appuyé par les procureurs de la municipalité ainsi mandatés.

QUE le maire et la direction générale sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2021-03-055

DÉCISION DU CONSEIL – APPUI À (UNIS POUR LA FAUNE) UPF

Documents soumis : Lettre de demande

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important ;

ATTENDU QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies ;

ATTENDU QUE Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers ; le maintien d'habitats de qualité ; la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

prédation ; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

ATTENDU QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

ATTENDU QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

ATTENDU QUE des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèlent qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTL B) ;

ATTENDU QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable ;

ATTENDU QUE le ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaires ;

ATTENDU QUE

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby appuie l'organisme (Unis Pour la Faune) (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTL B) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

QU'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF , ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

2021-03-056

CLUB 3&4 ROUES DE L'ESTRIE / PERMISSION DE CIRCULER AUX AGENTS DE SENTIER POUR L'ANNÉE 2021

Document soumis : Lettre du 22 février 2021 de Jean Houle, président, du Club 3 et 4 Roues de l'Estrée;

ATTENDU QUE le Club 3 et 4 Roues de l'Estrée demande la permission de circuler sur les chemins Parent, Roy et Viens pour permettre aux agents de sentier d'exercer leurs fonctions pour 2021;

ATTENDU QUE l'organisme est en attente du permis signé de l'autorité compétente du MTQ;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accorde la permission de circuler sur les emprises des rues sous sa compétence et juridiction, le tout demandé dans la lettre du 22 février 2021 de Jean Houle, président, du Club 3 et 4 Roues de l'Estrée.

QUE l'organisme installe tous les équipements nécessaires exigés par le MTQ.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTRICE MUNICIPALE

L'inspectrice municipale dépose son rapport sur les permis émis en février 2021.

DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIERE

La directrice générale/ secrétaire-trésorière fait rapport au conseil des différents documents reçus.



2021-03-057

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL - ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL
D'OFFRES ET AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES SUR
SEAO POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET LE
REPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE RANG CHOINIÈRE ENTRE
LA ROUTE 139 ET LE RANG ROY**

ATTENDU QUE le projet en titre est prévu au plan d'intervention en infrastructures routières préparé par la MRC Haute-Yamaska dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local (PIRRL), volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE le conseil municipal a mandaté la firme FNX-Innov par la résolution pour la préparation des plans et devis;

ATTENDU QUE la firme FNX-Innov. a déposé les plans et devis en date du 24 février 2021;

ATTENDU QUE la gestion contractuelle adoptée par la municipalité en décembre 2020 et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise Madame Annie Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions publiques sur SEAO pour les travaux de réfection de chaussée et de remplacement de ponceaux sur le Rang Choinière entre le chemin Roy et la route 139, suivant les plans et devis préparés par la firme FNX-Innov en date du 24 février 2021.

QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 7 avril 2021 à 11h00 et seront ouvertes publiquement immédiatement après.

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation et aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

QUE le contrat sera conditionnel à la confirmation de l'aide financière dans le cadre du programme PIRRL, Volet RIRL.

2021-03-058

**DÉCISION DU CONSEIL – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.4 POUR LE
PROJET DE CONDUITE DE REFOULEMENT/RÉCEPTION PROVISOIRE**

ATTENDU QUE le conseil municipal a octroyé le contrat à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay par résolution pour les travaux de conduite de refolement;

ATTENDU QUE ces travaux ont fait l'objet d'un rapport de Francesca Asfar, ing. en date du 12 février 2021 qui en recommande la réception provisoire;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le rapport de Francesca Asfar, ing. en date du 12 février 2021, en fait la réception provisoire et autorise le paiement du décompte No.4 au montant de 2 667,07\$, taxes incluses et que ce montant comprend une libération de 5% qui est payable pour la réception provisoire des travaux.

QUE la réception finale des travaux sera faite dans une année à compter de la présente.

QUE ce conseil autorise madame Annie Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière ou en cas d'absence de son adjointe à signer le décompte No.4.

2021-03-059

**DÉCISION DU CONSEIL – OCTROI DU CONTRAT À SINTRA INC POUR
LES TRAVAUX DE RESURFACAGE SUR LE RANG VIENS ET LA RUE
MICHEL & AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la demande de soumission par appel d'offres public par la résolution 2021-02-035;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE la plus basse soumission reçue est conforme telle que mentionnée au rapport d'analyse de Dave Williams, ing. en date du 9 mars 2021;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE ce conseil octroie le contrat à Sintra inc. pour les travaux de resurfaçage sur le rang Viens et la rue Michel pour un montant de 734 425,86\$, taxes incluses, suivant les recommandations de Dave Williams ing. en date du 9 mars 2021.

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire-suppléant et la directrice générale/secrétaire-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire tout doucement effet à la présente durant la durée de ce contrat.

AVIS DE MOTION

La conseillère **Suzanne Choinière** donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet que sera adopté à une session ultérieure le « *RÈGLEMENT NO. 408-2021 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE COURS D'EAU BRANDY BROOK* ». Une copie du règlement été remise aux membres du conseil municipal.

2021-03-060

DÉCISION DU CONSEIL – AUTORISATION DE SIGNATURE ET DÉLÉGATION DE PERSONNES À TITRE DE MEMBRES DE COMITÉS – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE QUANT AU DIAGNOSTIC ÉVALUANT LES CAPACITÉS ET LES OPPORTUNITÉS DE MISE EN COMMUN DES ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET SERVICES EN MATIÈRE DE LOISIRS

Document soumis : Projet d'entente intermunicipale relative à la réalisation d'une étude quant au diagnostic évaluant les capacités et les opportunités de mise en commun des équipements, infrastructures et services en matière de loisirs. **ATTENDU QUE** chaque municipalité locale partie à l'entente à intervenir doit déléguer trois personnes, dont au moins un élu et un membre de son personnel, pour agir à titre de membre du comité de coopération intermunicipale de ce projet et communiquer sans délai à la MRC les coordonnées pour joindre ces membres par courriel et par téléphone ;

ATTENDU qu'en vertu de l'entente à intervenir, la Municipalité du Canton de Shefford, la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford et la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby doivent déléguer le gestionnaire des loisirs à l'emploi de leur municipalité pour agir à titre de membre du comité de pilotage ;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière**

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires;
2. Déléguer les personnes suivantes pour agir à titre de membres du comité de coopération intermunicipale :
 - a. Alexandre Picard, à titre d'élu de la municipalité ;
 - b. Nathalie Simard, à titre de membre du personnel de la municipalité et responsable pour agir à titre de membre du comité de pilotage ;
3. Transmettre à la MRC de La Haute-Yamaska copie de la présente résolution accompagnée des coordonnées permettant de joindre par courriel et téléphone les membres des comités ainsi délégués.

2021-03-061

DÉCISION DU CONSEIL – MARCHÉ DE NOËL 2021

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve la demande de Karine Laplante, responsable de l'activité, et accepte le montant de 1500.-\$ pour la tenue de l'activité du Marché de Noël 2021 qui se déroulera en novembre 2021.



2021-03-062

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DEMANDE DU CONSEIL POUR LES ACTIVITÉS DE LA FÊTE
NATIONALE 2021**

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE, ce conseil accepte les dépenses de 18 000\$ pour l'organisation de la Fête Nationale et Karine Laplante, responsable sport et culture est mandatée comme responsable de cette activité et qu'elle est la personne-ressource pour agir dans ce dossier pour et au nom de la municipalité.

QUE ce conseil autorise, si nécessaire, le maire monsieur Marcel Gaudreau ou le maire-suppléant madame Suzanne Choinière à signer tout document donnant effet à la présente.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une première période de temps alloué aux questions reçues par courriel.

2021-03-063

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 19:50 Heures

Annie Lessard, d.g. et sec.-très.
Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gaudreau, maire
Président d'assemblée



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

